|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/1017** | Le 25 février 2022 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques),Genève, 13 juin 2022** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT‑R aura lieu à Genève, le 13 juin 2022, après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/45](https://www.itu.int/md/R00-SG03-CIR-0045/fr)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 3 | Lundi, 13 juin 2022 | Lundi, 6 juin 2022à 16 h 00 UTC | Lundi, 13 juin 2022à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 se trouve à l'adresse suivante:

[www.itu.int/md/R19-SG03-C-0001/en](http://www.itu.int/md/R19-SG03-C-0001/en)

## 2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-8](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.1-8-2019/fr).

## 2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Lescontributions dont la traduction n'est pas demandée[[1]](#footnote-1)\*(y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 3 (rsg3-cvc@itu.int), dont vous trouverez les adresses sur le site:

[www.itu.int/go/rsg3/ch](http://www.itu.int/go/rsg3/ch)

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

[www.itu.int/md/R19-SG03.AR-C/en](http://www.itu.int/md/R19-SG03.AR-C/en)

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse [www.itu.int/md/R19-SG03-C/en](http://www.itu.int/md/R19-SG03-C/en), dans un délai de trois jours ouvrables.

# 5 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel/Inscription à la manifestation

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés**. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires actuelles, qui sont indiquées sur le site web [de l'UIT consacré aux mesures de protection contre le COVID-19](https://www.itu.int/security/covid19).

Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer comment ils envisagent de participer à la réunion (voir l'Annexe 3). Les participants sont également invités à consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité, qui sont mises à jour régulièrement, avant d'organiser leur voyage, s'ils choisissent de participer à la réunion en présentiel.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

# 6 Modalités de connexion aux séances de la réunion pour la participation à distance

L'accès aux séances de la réunion est réservé aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui souhaitent participer à la réunion à distance peuvent accéder aux séances plénières de la Commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

[www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx](http://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx)

Il sera possible de se connecter aux séances de la réunion virtuelle 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

# 7 Diffusion sur le web

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, grâce au service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) de l'UIT est nécessaire.

# 8 Organisation d'une réunion virtuelle en cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19

En cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19, les organisateurs de la réunion informeront tous les participants de la tenue éventuelle d'une réunion virtuelle en temps opportun, au moyen d'un Addendum à la présente Circulaire administrative.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse david.botha@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexes:** 3

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3
des radiocommunications

(Genève, 13 juin 2022)

**1** Remarques liminaires

**1.1** Directeur du BR

**1.2** Présidente

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Examen des documents des Groupes de travail

**3.1** Groupe de travail 3J

**3.2** Groupe de travail 3K

**3.3** Groupe de travail 3L

**3.4** Groupe de travail 3M

**4** Examen d'autres contributions(s'il y a lieu)

**5** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**5.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)

– Décision sur l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**6** Examen des modifications d'ordre rédactionnel concernant certaines Recommandations (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.5)

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**12** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales

**13** Calendrier des réunions

**14** Divers

 C. WILSON

 Présidente de la Commission d'études 3
 des radiocommunications

Annexe 2

Sujets devant être traités lors des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3
et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 3J

Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Correction de la réfraction de l'angle d'élévation pour l'atmosphère de référence moyenne annuelle pour le monde entier – Voir l'Annexe 2 du Document [3J/145](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0145/en).

Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Cartes mondiales numériques des conduits de surface et des conduits élevés – Voir l'Annexe 4 du Document 3J/145.

Proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Indice de réfraction radioélectrique: formule et données de réfractivité – Conduits de surface et conduits élevés – Voir l'Annexe 6 du Document 3J/145.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676-12 et nouvelles cartes numériques associées – Voir l'Annexe 10 du Document 3J/145.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de l'Annexe 3 de la Recommandation UIT‑R P.835-6 – Voir l'Annexe 14 du Document 3J/145.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.838-3 – Voir l'Annexe 15 du Document 3J/145.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.840-8 – Voir l'Annexe 16 du Document 3J/145.

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1057-6 – Modélisation de la propagation des ondes radioélectriques: distributions de probabilité – Voir l'Annexe 17 du Document 3J/145.

Proposition de modification des Recommandations UIT-R P.841-6 et UIT-R P.581-2 – Conversion des statistiques annuelles en statistiques pour le mois le plus défavorable pour deux méthodes statistiques – Voir l'Annexe 20 du Document 3J/145.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-1 – Voir l'Annexe 21 du Document 3J/145.

Groupe de travail 3K

Avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement de transmission dû à la diffusion troposphérique de la Recommandation UIT-R P.1812 – Voir l'Annexe 1 du Document [3K/178](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0178/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 4 000 MHz – Voir l'Annexe 2 du Document 3K/178.

Proposition de mise à jour du modèle d'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour les trajets obliques de la Recommandation UIT-R P.2108-0 – Voir l'Annexe 6 du Document 3K/178.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2109-0 – Incidences de l'ouverture du faisceau de l'antenne et de l'angle d'incidence en azimut sur l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments – Voir l'Annexe 10 du Document 3K/178.

Groupe de travail 3L

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-7 – Prévision du champ aux fréquences inférieures à 500 kHz environ – Voir l'Annexe 1 du Document [3L/58](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0058/en).

Document en vue d'une éventuelle révision du modèle de prévision des scintillations figurant dans la Recommandation UIT-R P.531-14 – Voir l'Annexe 2 du Document 3L/58.

Supplément à la Recommandation UIT-R P.531-14 – Nouvelle fonction de relation entre S4 et le «coefficient m» de Nakagami – Voir l'Annexe 3 du Document 3L/58.

Document de travail en vue d'avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.372-14 et UIT-R P.618-13 – Voir l'Annexe 10 du Document 3L/58.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372 – Bruit radioélectrique – Voir l'Annexe 11 du Document 3L/58.

Groupe de travail 3M

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.617-5 – Voir l'Annexe 1 du Document [3M/253](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0253/en).

Analyse des modèles d'affaiblissement dû à la pluie et propositions de modification de la Recommandation UIT-R P.618 13 – Voir l'Annexe 4 du Document 3M/253.

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618 – Avant-projets de révision et travaux futurs – Voir l'Annexe 6 du Document 3M/253.

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-16 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ – Voir l'Annexe 7 du Document 3M/253.

Avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles de la Recommandation UIT-R P.452-16 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ – Voir l'Annexe 8 du Document 3M/253.

Avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement de transmission dû à la diffusion troposphérique des Recommandations UIT-R P.452 et UIT-R P.2001 – Proposition d'harmonisation de la méthode de prévision de l'affaiblissement de transmission dû à la diffusion troposphérique dans les Recommandations UIT-R de la série P – Voir l'Annexe 9 du Document 3M/253.

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[DIGPROD] – Acquisition, présentation, analyse et utilisation de produits numériques dans les études relatives à la propagation des ondes radioélectriques – Voir l'Annexe 12 du Document 3M/253.

Annexe 3

Informations relatives à l'inscription des participants aux manifestations de l'UIT-R

Veuillez vous assurer de cocher la case «Remote» au cours du processus d'inscription si vous participez à distance. Si cette case n'est pas cochée, nous partirons du principe que vous participerez en présentiel.



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)